# COMMUNE de CHAMELET

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 9 Janvier 2017

Date de convocation et d'affichage : 03/01/2017
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 13
Président : Mme Ariane BOUVIER, Maire
Secrétaire de séance élu : M. André CLEMENT
Membres présents à la séance : Christophe AUDARD, Bernard BATAILLE, Alain BARRE, Sabrina BENETEAU, Pierre CALA, Alain CHAMBRU, André CLEMENT, Patrice GARDETTE, Florence MARTHINET, Julien PEYROCHE, Henri PINATEL, André RAGINEL
Membre absent excusé : Néant

L'an deux mil dix-sept à dix-neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CHAMELET, sous la Présidence de Madame Ariane BOUVIER, Maire.

***ORDRE DU JOUR***

- Avis sur le transfert de la compétence PLUI à la Communauté de Communes
- Informations divers
- Questions diverses

---

Madame le Maire ouvre la séance en présentant ses meilleurs vœux au seuil de cette nouvelle année électorale 2017.

Par ailleurs, elle présente aux membres du Conseil Municipal le nouveau secrétaire de mairie, Monsieur Arnaud ITIER, qui prendra ses fonctions le 16 janvier prochain.

Avant l'approbation du compte rendu de la dernière séance du 13 Décembre 2016, Monsieur Henri PINATEL souhaite que son nom soit précisé dans le vote CONTRE à la carte communale.

Tous les noms CONTRE seront donc mentionnés dans ce compte rendu.

Cette rectification étant faite, le compte rendu de la séance du 13 décembre 2016, est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire tient à rappeler aux Conseillers Municipaux certaines règles relatives au fonctionnement du Conseil Municipal, sur les points suivants :

1/ La rediffusion des informations du Conseil sorties de leur contexte,

2/ L'information donnée doit être complète,

3/ L'information donnée doit être vraie

**N° 2017/01 – 01**

**OBJET : Avis sur le transfert de la compétence PLUI à la Communauté de Communes**

**Rapporteur : Mme Ariane AUBONNET BOUVIER, Maire**

Madame le Maire expose au Conseil qu'en application de l'Article 136 de la Loi ALUR du 24 Mars 2014, la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale » est transférée aux Communautés de communes, pour trois ans à compter de la publication de la Loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017, sauf opposition d'au moins 25 % des Communes représentant au moins 20 % de la population, dans les trois mois précédant le 27 mars 2017.

Les Conseils qui ne souhaitent pas ce transfert doivent donc délibérer entre le 27 Décembre 2016 et le 27 mars 2017.

Le Conseil est invité à se prononcer sur cette proposition.

**Le Conseil après en avoir délibéré, par**

- **0 voix POUR**
- **13 voix CONTRE**
- **0 voix ABSTENTION**

**s'oppose au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».**

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Projet de changement de Communauté de Communes :**

Madame le Maire rappelle qu'en début de mandat avait été envisagé le changement de communauté de communes, pour rejoindre la COR, Communauté de Communes Ouest Rhodanien.

En effet, nous sommes au nord de la Communauté de Communes « Beaujolais Pierres Dorées » (CCBPD), or nous constatons que les projets concernent les communes situées au sud du territoire.

L'équité ne va que dans un sens. Nous déplorons un manque d'attention pour les communes du nord. Dans ce contexte, nous étudions la possibilité de changer de communauté de communes. A cet effet, nous avons prochainement rendez-vous avec Monsieur Michel MERCIER, Président de la CCOR.

Monsieur Daniel PACCOUD, Président de la CCBPD, a été mis au courant de notre intention. Monsieur Christophe AUDARD déplore par ailleurs le système financier de la CCBPD et son opacité.

***Terrain AURAY***

Monsieur Christophe AUDARD expose que Monsieur Noël AURAY, de Létra, nous a sollicité pour l'achat par la commune de son terrain situé en zone U du PLU.

Des négociations sont en cours pour l'acquisition de ce terrain ainsi que pour étudier le cadre d'un projet d'aménagement foncier avec un opérateur.

----------oOo----------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35

Le Secrétaire de Séance,

André CLEMENT

Le Maire,

Ariane AUBONNET-BOUVIER